Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_080_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 05 mai 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

- BURLOT David donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- GIBIER-GODEL Tiphaine donne pouvoir à LORMEL Nicolas,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- RAVARD Antoine donne pouvoir à LE GUEN Nadège,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNARD Matthieu

Délibération n°2026-080

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES CULTURELLES
LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES - RENOUVELLEMENT

Lamballe-Armor organise régulièrement des spectacles dans le cadre de sa saison culturelle, notamment au Quai des Rêves mais également hors les murs.

L'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles et la loi du 18 mars 1999 précisent que tout producteur et/ou diffuseur de spectacle, qu'il soit public ou privé, doit détenir une licence d'entrepreneur de spectacles délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et ce, au-delà de 6 représentations par an.

Ainsi, la Commune doit se doter des licences d'entrepreneur de spectacles adéquates afin de développer sa programmation de spectacles vivants, définis comme la représentation en public d'une œuvre de l'esprit présentée par un artiste au moins.

Le terme générique de « licence d'entrepreneur de spectacles vivants » regroupe trois types de documents :

- La licence de catégorie I : elle est attachée au lieu de diffusion et /ou de production. Une licence par lieu est obligatoire,
- La licence de catégorie II : elle permet la production et la co-production de spectacles dans les lieux disposant de la licence I. Elle est valable dans tous les lieux disposant de la licence I,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_080_DELIB-DE

- La licence de catégorie III : elle autorise la diffusion de spectacles dans les lieux de la licence I. Elle est valable dans tous les lieux disposant de la licence I.

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, la licence est accordée au représentant légal ou statutaire de celle-ci, soit :

- Un élu,
- Ou un agent permanent de la collectivité de catégorie A.

Personnelle et incessible, la licence est attribuée pour une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la demande de renouvellement des licences 1, 2 et 3 d'entrepreneur des spectacles vivants à établir auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- DESIGNE CARIMALO Myriam, comme détenteur des licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour la Commune de Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au dépôt de la demande de renouvellement et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 13 MAI 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Matthieu BERNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor